



## Les Banques ne tiennent pas leurs engagements de crédit

Le Cerf s'y attendait, c'est aujourd'hui confirmé : les banques qui ont reçu le soutien de l'Etat et s'étaient engagées en échange à accroître les encours de crédit de 4% à fin 2009, ne tiendront pas leurs promesses. Dans une interview au journal Les Echos, le président de la Fédération bancaire française, Georges Pauget explique notamment que "la crise a induit un changement significatif dans le mode de financement des entreprises, qui, avec la forte baisse des taux d'intérêt, recourent massivement aux marchés obligataires". Qui peut croire que les TPE qui composent 95% des entreprises françaises et qui sont les premières victimes du désengagement des banques, ont recours aux marchés obligataires ? Leur chiffre d'affaires est en moyenne inférieur à 400 000 euros !

Adeptes du double langage, Georges Pauget assure cependant que les banques françaises ont "mis tous les moyens pour continuer à financer l'économie, notamment à travers le dialogue avec le médiateur du crédit pour les entreprises, ce qui n'était pas évident au départ" ! Le président de la Fédération bancaire française avoue qu'il a fallu l'intervention des médiateurs départementaux pour faire droit à des demandes de crédit insatisfaites mais légitimes et justifiées : huit mois après son entrée en fonction, René Ricol annonce que 12 290 entreprises ont saisi le Médiateur. Son action auprès des banques a permis de débloquer près d'1 milliard d'euros de crédit (hors écrasement des dettes), de préserver 92 066 emplois en confortant près de 5 000 sociétés dans leur activité. 5 000 entreprises donc, dont l'activité était menacée par l'absence de conseil avisé, additionné du refus de vente, de leur banquier...

L'année dernière à la même époque, les principales organisations patronales mettaient en œuvre un tour de France pour faire la promotion de l'actionnariat salarié... Les mêmes semblent enfin réaliser, à l'occasion de la publication des derniers chiffres des encours de crédit, que le problème est réel et que les banques ne tiennent pas leurs promesses : certains syndicats patronaux en sont encore à s'interroger sur les conséquences du non-respect de leurs engagements ! Le Cerf, critique sur l'attitude des banques dans la crise depuis le début de l'année 2008, avait alerté les pouvoirs publics sur le risque encouru à s'appuyer alors sur les banques pour distribuer les financements nécessaires au maintien de l'activité. Ces mêmes organisations patronales dénoncent aujourd'hui la mise en place d'une solution dont elles sont en réalité les promoteurs... Cette prise de conscience arrive un peu tard pour les milliers d'entreprises qui ont été contraintes de licencier et de mettre la clé sous la porte. Le Cerf se réjouit cependant de voir d'autres organisations patronales rejoindre enfin ses prises de position qu'il était alors seul à défendre.

Les Créateurs qui ont depuis longtemps passé le cap des interrogations, réclament depuis le mois d'octobre des mesures d'encadrement des banques pour obtenir la baisse des frais abusifs et la suppression des dates de valeurs, la possibilité de transformer les découverts en réserve de crédit annuel, le rééchelonnement des crédits en cours afin de baisser la pression sur la trésorerie. Rien qui, ailleurs, ne soit des pratiques normales en somme, mais que personne n'avait eu jusqu'ici l'idée de défendre. Il revient à la BPCE (Banques Populaires Caisse d'Épargne) dont l'Etat détient une participation, de mettre en pratique ces mesures afin de contraindre les autres établissements bancaires à s'aligner. Enfin, le Cerf demande également depuis des mois que les banques restituent les 17 milliards d'euros qui leur ont été confiés pour financer les TPE-PME dans le but de généraliser les délais de paiement des charges sociales, impôts et taxes pour les entreprises en difficulté, et d'alimenter des fonds destinés à financer les fonds propres des petites entreprises. Des mesures de bon sens qui devraient recevoir le soutien de tous ceux qui défendent les TPE-PME.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -  
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)